



Annexe du programme de formation CACES R490

NIVEAU : Sans objet

DOCUMENT : Sans objet

POSSIBILITÉ DE VALIDER OU NON DES BLOCS COMPÉTENCES : Un test théorique et pratique doit être validé pour la validation du CACES.

Le CACES sera délivré suite à la validation des deux épreuves. Si une des deux épreuves n'est pas validé lors du premier passage elle pourra être repassée.

AGRÉMENT : Notre organisme est certifié par SGS

DÉBOUCHÉ : Cette formation permet d'accéder au métier du bâtiment, du commerce de gros, du déchet, ...

MAINTIEN DE LA QUALIFICATION : Recyclage tous les 5ans dans un centre certifié

FORMATIONS COMPLÉMENTAIRES :

- Permis CE
- CACES R-489
- CACES R- 485
- ADR
- FIMO

Consultez les indicateurs de résultats calculés par les ministères chargés de la formation professionnelle et de l'éducation nationale ici :

<https://www.inserjeunes.education.gouv.fr/diffusion/accueil>